



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-493

Séance publique du

16 décembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141216-54608-DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : mercredi 17 décembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVE. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT N° 6 VIVRE ENSEMBLE LE CENTRE VILLE. ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES AUX PROPRIETAIRES PRIVES.

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVE. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT N° 6 VIVRE ENSEMBLE LE CENTRE VILLE. ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES AUX PROPRIETAIRES PRIVES.- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le Fonds d'Aide à la Restauration (FAR) a été mis en place, en février 1993, dans le cadre du contrat de ville.

*** L'objectif du dispositif FAR est de favoriser :**

- l'offre locative à caractère social: pratique de loyers modérés,
- l'amélioration des conditions résidentielles, des propriétaires occupants justifiant de faibles revenus,
- la remise aux normes de décence de logements et immeubles dégradés, en situation d'insalubrité ou de péril,
- l'amélioration de la performance énergétique des logements, et la lutte contre la précarité énergétique.

Ces aides allouées par la Ville viennent **en complément** de celles octroyées par l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.H.), la Communauté du Pays d'Aix et la Région, et visent à accroître le caractère incitatif du dispositif de financement aidé, prévu en matière d'amélioration de l'habitat en direction des propriétaires privés.

La Ville accorde, sous certaines conditions, ces aides à taux modulé selon la nature de l'opération et procède à l'avance des subventions Région en vertu de la convention signée le 26 septembre 2013 entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Région.

*** Bilan 1993-2014 :**

La convention d'OPAH n°6 « Vivre ensemble le centre ville » (2013/2015) a été signée par les différents partenaires financiers le 6 août 2013.

- Résultats du FAR :

- Résultats significatifs en chiffres :

*** Depuis 1993 :**

- 1 092 dossiers ont été déposés pour un montant de **crédits F.A.R. de 2 343 934 Euros**

*** En 2013** (août à décembre 2013): A.N.AH : 3 dossiers déposés,
FAR : 10 dossiers déposés,

*** En 2014** (au 10 octobre) : A.N.A.H. : 9 dossiers ont été déposés,
- FAR : 18 dossiers ont été déposés.

CONSOMMATION ANNUELLE DES CRÉDITS FAR : DOSSIERS SOLDÉS :

Consommation des crédits	93/2001	2002/2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (au 10 oct.)	TOTAL
Nombre de dossiers	332	357	55	71	67	67	25	6	12	992
Montant	449 360 €	929 767€	84 613 €	142 643 €	110 730 €	93 540 €	99 017 €	12 235 €	18 128 €	1 940 033 €

Je vous demande de bien vouloir engager les 4 dossiers figurant dans le tableau ci-annexé pour une aide communale et régionale aux propriétaires. Ces dossiers comptent 2 Propriétaires Occupants, et 2 Propriétaires Bailleurs représentant 2 logements.

Les travaux concernent pour les 4 dossiers une Amélioration de la Performance Energétique des logements : menuiseries, isolation thermique, chauffage.

En conséquence, je vous demande, Mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** d'attribuer les aides communales aux propriétaires désignés dans le tableau ci-joint.

- **DIRE** que les aides représentent un montant total de 5 983,00 €.

- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 90824-20422-1330 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-493 - FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVE. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT N° 6 VIVRE ENSEMBLE LE CENTRE VILLE. ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES AUX PROPRIETAIRES PRIVES.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION - COMMISSION N° 49

OPAH n°6 "Vivre ensemble le centre ville 2013 2015 "

FAR	DEMANDEUR		IMMEUBLE	TRAVAUX			SUBVENTION VILLE		Région 1/2 part Ville	
Réf. dossier	Nom, Prénom, Adresse	Nature de l'occupation		Adresse	Type Travaux	Montant réel	Montant subv.	Taux %	Montant €	Montant €
2014.19	M. SCHULZ Jean-Martin 3 Boulevard Clémenceau 57000 METZ	PO	R3	22 Rue Jacques de la Roque	Amélioration de la performance énergétique : menuiseries	46 993 €	15 000 €	20	3 000 €	0 €
2014.20	M. Bernard AUTRAN La Maison Blanche 5 chemin Brunet 13090 - AIX-EN-PROVENCE	PB	LL	20 rue Emeric David	Amélioration de la performance énergétique et travaux d'intérêt architectural	13 335 €	13 335 €	10	1 334 €	0 €
2014.21	Mme SCHALL Evelyne 17 cours Saint-Louis 13100 - Aix-en-Provence	PO	R3	17 cours Saint-Louis	Tx d'amélioration de la performance énergétique du logt : menuiseries	1 252 €	1 250 €	20	250 €	0 €
2014.22	M. PERNAYAN Patrice 34 B ch Joseph Aiguier Villa 21 13009 MARSEILLE	PB	LL	5 rue de la Galcière	Tx d'amélioration de la performance énergétique du logt	15 720 €	13 990 €	10	1 399 €	0 €
TOTAL									5 983 €	0
									5 983 €	

PO : Propriétaire Occupant

PB: Propriétaire Bailleur

LL: Loyer Libre

LI : Loyer intermédiaire entre 9,46 et 11,87€/m2/mois en fonction de la surface

LC: Loyer conventionné 8,04€/m2/mois

LCTS:Loyer conventionné très social : entre 6,03 et 6,87€/m2/mois en fonction de la surface

APE: Amélioration de la Performance Energétique

Prime Ville "Habiter mieux" : si +25% APE